



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de presse COVID-19 du 28 mai 2020

« C'est une séquence de crise que nous fermons ici », a annoncé Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat en ouvrant ce point de presse, à l'heure où « le fonctionnement normal de l'Etat reprend ses droits, après un peu plus de deux mois d'état de nécessité. » La conseillère d'Etat s'est félicitée que les libertés un temps restreintes puissent être presque entièrement restaurées et que chacun puisse commencer à planifier sereinement l'avenir. La conseillère d'Etat Béatrice Métraux a ensuite rappelé les mesures d'assouplissement décidées hier par le Conseil fédéral, en particulier le traçage des contacts rapprochés, qui doit être garanti, en particulier si les règles de distance, qui restent en vigueur, ne peuvent être respectées. Décidée par le Conseil d'Etat aujourd'hui, la fin de l'état de nécessité interviendra le 19 juin 2020, a annoncé la conseillère d'Etat. La levée du plan ORCA et le désengagement de l'EMCC sont prévus le 19 juin, avec l'abrogation de l'article concernant les rassemblements privés, qui empêche encore les réunions de plus de 10 personnes jusqu'au 30 mai (la limite passe à 30 personnes ensuite). Les contrôles dans l'espace public se poursuivront pour le week-end prolongé, a averti Mme Métraux, en rappelant que les frontières du pays restent fermées. Le médecin cantonal a envisagé la possibilité d'une légère augmentation de cas épisodique, à l'heure du déconfinement : il s'agira de les identifier, pour faire le travail d'endiguement demandé par la Confédération. On ne relâche pas les règles de protection, a insisté Karim Boubaker. Enfin, Denis Froidevaux, chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) a notamment évoqué, à la veille d'un week-end prolongé, la campagne de prévention des polices contre les nuisances sonores, en particulier les bruits festifs.

[Point de presse COVID-19 du 28 mai 2020 - Dossier de presse](#)

[Point de presse COVID-19 du 28 mai 2020 - Discours de la présidente du Conseil d'Etat](#)

[Arrêté du Conseil d'Etat du 28 mai 2020 - Mesures de protection de la population et de soutien aux entreprises face à la propagation du coronavirus \(COVID-19\)](#)

[Archives des points de presse](#)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 mai 2020